

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 27 août 2021

L'IP Lait demande une solution sectorielle pour remplacer le programme PLVH

Le comité de l'IP Lait a décidé à sa séance du 26 août de renoncer à l'encaissement d'une partie de la contribution au fonds « Réduction du prix de la matière première » pendant le quatrième trimestre. En outre, il avait déjà décidé précédemment de proposer une propre solution sectorielle pour remplacer le programme PLVH dans le cadre de la consultation sur les ordonnances liées à l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation des pesticides ».

Normalement, le comité de l'IP Lait fixe le prix indicatif du lait A chaque trimestre. Ayant déjà décidé en mai de le laisser inchangé à 73 ct/kg jusqu'à la fin de l'année, aucune décision n'était donc nécessaire à la séance du 26 août.

La semaine précédente, le comité avait adopté la prise de position de l'IP Lait sur le train d'ordonnances lié à l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation des pesticides ». L'élément central de la prise de position est une proposition pour gérer la délicate question du remplacement du programme PLVH, le programme de la Confédération de promotion de la production de lait et de viande basée sur les herbages.

Étant donné que le programme PLVH peut être amélioré et que la solution de remplacement proposée est trop compliquée et peu adaptée à la pratique, l'IP Lait propose d'élaborer une solution sectorielle. Cette dernière pourrait être intégrée dans le « tapis vert » à titre de contribution à une alimentation adaptée au site de production des animaux de rente consommant des fourrages grossiers. Les dispositions PLVH resteront en vigueur jusqu'à ce que ce programme soit élaboré.

Concernant les autres sujets touchant le secteur laitier, l'IP Lait soutient les prises de position des organisations membres, notamment sur le programme de pâturage, les mesures en faveur du climat et l'objectif de réduction des pertes d'azote et de phosphore.

Enfin, le comité de l'IP Lait a pris connaissance du bouclage semestriel du fonds « Réduction du prix de la matière première » à sa séance du 26 août. Les liquidités du fonds ont fortement augmenté en raison de la diminution des exportations de denrées alimentaires à cause de la pandémie de coronavirus. Le comité a donc décidé de renoncer à l'encaissement d'un cinquième de la contribution au fonds (0,9 ct) en faveur des producteurs de lait pendant le quatrième trimestre.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58